

Valbonne Sophia Antipolis, le 19 avril 2012



Marc DAUNIS, Sénateur-Maire de Valbonne Sophia Antipolis

NON à la perte d'autonomie de l'ADEME !

Le couperet est tombé : le projet de décret en gestation depuis plusieurs semaines a été présenté en Conseil des Ministres hier mercredi 18 avril pour une publication très rapide, soit avant le premier tour des élections présidentielles dimanche 22 avril.

Marc DAUNIS

Le texte fustigé par les organisations syndicales entérine la mainmise des préfets sur 6 établissements publics, dont l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

—————
**Sénateur
des
Alpes-Maritimes**
—————

Saisi sur les problèmes d'autonomie et de neutralité de l'ADEME que posent ce décret, le Sénateur-Maire de Valbonne Sophia Antipolis avait immédiatement déposé une question écrite au Sénat et adressé un courrier au Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement.

—————
**Maire
de
Valbonne
Sophia Antipolis**
—————

« Les membres du Comité d'entreprise de l'ADEME ont exprimé leurs vives inquiétudes quant aux conséquences de ce projet de décret qui semble aller à l'encontre des principes fondateurs de l'ADEME, à savoir sa compétence technique, sa souplesse d'intervention et l'exploration de nouvelles solutions. Ils craignent de voir disparaître la spécificité de l'ADEME fondée sur son autonomie, son efficacité et sa neutralité » avait notamment souligné Marc Daunis.

Ces deux interpellations successives sont restées sans réponse...

Le Conseil d'Etat, consulté sur le projet de décret, a même retiré 6 établissements de la liste proposée par le Ministère de l'Intérieur, dénonçant le caractère « *baroque* », voire inconstitutionnel, d'une opération qui consisterait à **défaire par voie de décret l'organisation d'établissements publics inscrite dans la loi.**

Comme il en a pris l'habitude depuis 5 ans, le gouvernement agit dans la précipitation pour faire passer en force des textes qui sont loin de faire l'unanimité au sein même de sa majorité, avec un total mépris du Parlement, jamais consulté à ce sujet, et des représentants légitimes des personnes directement concernées.

Contact :

Aurélie BONAVIDA - Assistante parlementaire
Tel : 09 63 04 21 73 / 06 87 26 83 81 Fax : 04 93 12 93 54
Email : aurelie.bonavita@marcdaunis.fr